

patronales et ouvrières. Le ministère fédéral du Travail dut également préparer les réponses à différents questionnaires envoyés par le Bureau International du Travail. Ce rôle oblige les fonctionnaires de ce ministère à étudier minutieusement les multiples questions techniques figurant à l'ordre du jour des conférences et discutées aux assemblées du Conseil. En février 1922, un bulletin intitulé "Le Canada et la Conférence Internationale du Travail" fut publié par le ministère fédéral du Travail; il traite des questions soumises à l'organisation internationale du travail et des solutions qui leur ont été données. La "Gazette du Travail" publie des articles analytiques sur les sessions annuelles de la Conférence Internationale. Ces articles donnent le texte des différents projets et recommandations de la Conférence.

La Conférence Internationale du Travail a tenu dix-huit sessions annuelles au cours desquelles elle adopta 44 projets de convention et 43 recommandations. Entre autres sujets, elle touchait aux suivants: heures de travail, mesures pour remédier au chômage, conditions du travail des femmes et des enfants, travail des marins, travail de la main-d'œuvre agricole, repos hebdomadaire, statistique de l'immigration et de l'émigration, principes régissant l'inspection des fabriques, inspection des immigrants avant leur débarquement, indemnités aux victimes des accidents du travail ou des maladies professionnelles, assurance sociale, salaires minima, protection contre les accidents aux débardeurs, le travail forcé et la réglementation des heures de travail des employés à salaires et des houilleurs.

Jusqu'au 31 décembre 1934, la Société des Nations avait reçu 636 ratifications de ces ententes dont 11 étaient conditionnelles ou en suspens; 27 avaient été approuvées par les autorités nationales compétentes; et 90 étaient recommandées pour adoption par les autorités nationales compétentes.

**L'attitude du Canada envers les projets et recommandations.**—L'attitude du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux envers les projets et recommandations de la Conférence Internationale du Travail est résumée dans les articles sur ce sujet publiés antérieurement dans l'Annuaire du Canada et auxquels il est référé au renvoi au bas de la page 823.

## Section 5.—Les syndicats ouvriers au Canada.

Le ministère du Travail publie un rapport annuel sur les organisations ouvrières du Canada, dont il donne l'énumération avec indication des principes sur lesquels elles sont basées, du rôle qu'elles jouent et enfin la statistique des différents groupes constituant les syndicats ouvriers de la Puissance. Ce rapport traite également des principales organisations ouvrières internationales auxquelles sont affiliées les unions ouvrières du Canada.

Le syndicalisme ouvrier au Canada occupe une situation particulière parce que la plupart des ouvriers canadiens syndiqués appartiennent à des organisations dont le siège est aux Etats-Unis. Autrefois, le nombre des ouvriers canadiens cherchant à gagner leur vie aux Etats-Unis dépassait de beaucoup le nombre des Américains venant travailler au Canada. Au fur et à mesure des progrès industriels aux Etats-Unis, on vit naître maintes unions ouvrières des différents métiers, auxquelles les ouvriers canadiens s'affilièrent; ces Canadiens retournèrent plus tard dans leur pays, lorsque le grossissement de ses industries les y incita, apportant avec eux l'évangile du syndicalisme et du contrat collectif comme un bouclier protecteur de leurs droits. Fréquemment, ces ouvriers devinrent le noyau d'organismes puissants groupant les travailleurs des cités canadiennes.